

Image not found or type unknown



Probabilité d'obtenir le paiement fractionné sur 3 ans

Par **soyez christine**, le **21/10/2016** à **16:29**

Lorsque l'héritage est constitué à 50 % de biens non liquides (en l'occurrence immobilier et objets d'art et d'antiquité) quelle est la probabilité d'obtenir le paiement fractionné sur 3 ans, lorsqu'on ne possède pas la liquidité pour payer les droits de succession ? Est-ce que l'administration octroie le paiement fractionné facilement ?

Merci